

COMpte Rendu de thèse

LES MIGRATIONS D'AGRÉMENT, MARQUEUR D'UNE DYNAMIQUE D'APRÈS-TOURISME DANS LES TERRITOIRES DE MONTAGNE

NIELS MARTIN

THÈSE DE DOCTORAT EN GÉOGRAPHIE DE L'UNIVERSITÉ JOSEPH-FOURIER GRENOBLE I

DIRIGÉE PAR PHILIPPE BOURDEAU

[niels.martin@orange.fr]

(SOUTENUE LE 25 OCTOBRE 2013)

Cette thèse propose d'explorer le concept encore controversé de *migration d'agrément* (Moss, 2006), et de l'inscrire dans la dynamique plus large d'un *après-tourisme* (Bourdeau, 2011). Elle choisit comme terrain d'application différentes configurations de territoires de montagne (du péri-urbain au rural-touristique). Par une approche au croisement disciplinaire entre géographie culturelle, géographie du tourisme, géographie de l'individu, sociologie et démographie, elle se situe dans la continuité des travaux sur le post-tourisme et les vacances (Viard, 2000), sur les formes culturelles (Comeloup, 2009), sur l'habiter (Stock, 2006), ou encore

sur les trajectoires territoriales (Marcelpoil et François, 2008). De fait, les migrations d'agrément, que l'on définira par un "*mouvement vers, ou adjacent aux lieux perçus comme ruraux et offrant un environnement naturel de meilleure qualité et/ou des cultures plus distinctives*" (Moss et Glorioso, 2012), ont été jusqu'ici toujours étudiées pour elles-mêmes. On peut alors légitimement s'interroger sur l'origine de ce phénomène, et s'attacher à comprendre comment celui-ci transforme les territoires sur lesquels il s'exerce. De surcroît, la nouveauté du propos consiste aussi à relier migrations d'agrément et tourisme, en les intégrant dans des évolutions sociétales plus globales.

Différentes hypothèses ont constitué l'ossature de la recherche :

- les nouvelles dynamiques des espaces montagnards seraient le résultat de deux phénomènes convergents : d'une part, les migrations d'agrément et, d'autre part, les nouveaux modes de pratiques récréatives ;
- le tourisme provoquerait un double effet inattendu sur les territoires et les individus : d'une part, il agirait comme une sorte de "révélateur" ; d'autre part, c'est l'imaginaire du tourisme qui serait l'un des vecteurs de transformation profonde de la société.

Ainsi, nous avons postulé que le phénomène d'installation de nouveaux habitants dans les territoires

ruraux ne peut se comprendre sans intégrer ces transformations profondes de la société, et que les migrations d'agrément ont des impacts sur les territoires sur lesquelles elles s'exercent. Cet ensemble pourrait constituer une nouvelle grille de lecture pour comprendre certaines évolutions territoriales et sociétales, que nous nommerons "après-tourisme" : l'objet même de ce travail de thèse était d'en cerner les contours, d'en proposer une définition théorique, et bien entendu d'en tester la validité empirique.

Dans ce contexte, la problématique de la thèse repose sur une double interrogation des processus en cours et des grilles de lecture : quelles sont les mutations et recompositions (socio-culturelles, économiques, territoriales...) que l'on observe dans la manière dont la "récréation" et l'"agrément" contribuent à redéfinir le statut et la dynamique des espaces ruraux et montagnards dans ce contexte d'après-tourisme ? Quels sont les concepts, méthodes et outils qui peuvent permettre l'observation et l'interprétation ?

Afin d'étayer ces hypothèses et de répondre à la problématique, le travail de recherche a été organisé en trois temps. Tout d'abord, nous avons cherché à caractériser le phénomène de migrations d'agrément, en en cernant aussi les limites et en proposant des approches critiques, afin de le replacer dans un contexte d'évolution sociétale plus large pour

lequel nous avons suggéré la figure de l'après-tourisme ; nous avons par ailleurs proposé que la dynamique d'après-tourisme s'opère de l'amont vers l'aval. Nous nous sommes attaché ensuite à étudier la dimension "amont" du phénomène, au travers d'un paradigme individuel qui s'intéresse au parcours de vie des migrants, puis par un paradigme territorial visant à cerner les facteurs endogènes et exogènes sur lesquelles reposent ces fameuses aménités territoriales qui sous-tendent les migrations d'agrément. Enfin, nous avons abordé la dimension "aval" du phénomène, à savoir les impacts des migrations d'agrément sur les territoires concernés.

L'étude des chiffres nous a permis de mettre au jour un premier résultat concernant le phénomène en lui-même : les variations de population observées ne constituent pas un phénomène massif. Ainsi, si nous pouvons légitimement parler de transgression des modèles migratoires classiques, nous ne sommes pas non plus face à une remise en cause totale de ces modèles migratoires classiques dits gravitaires (attraction des populations vers les bassins d'emploi), qui restent (et resteront probablement ?) les plus nombreux en volume.

Nous nous sommes ensuite attaché à faire évoluer le concept des migrations d'agrément, tel que proposé par Moss et Glorioso (2012), avec quatre propositions :

1. Le paradigme des migrations

d'agrément est efficace pour appréhender le phénomène de renouvellement des populations dans les territoires ruraux et montagnards. Nous proposerons d'y adjoindre deux focales de lecture : un paradigme individuel (entrée par le projet migratoire des migrants) et un paradigme territorial (entrée par "ce que font" les migrations d'agrément aux territoires sur lesquels elles s'exercent).

2. Le concept de migrations d'agrément présente par contre des limites pratiques : nous ne disposons pas, à l'heure actuelle, d'outils concrets pour mesurer de manière fiable les migrations d'agrément.

3. De fait, notre proposition pour caractériser de manière efficace la présence de migrations d'agrément sur un territoire tiendra en trois critères : être en présence d'un accroissement même diffus de population dû au solde migratoire sur les derniers recensements ; considérer qu'il n'y a pas eu dans le même temps de développement économique remarquable du territoire qui aurait pu engendrer les mécanismes gravitaires ; la dimension "agrément" doit être prépondérante dans le choix d'installation des individus.

4. Nous avons ainsi mis au jour une équation posée par l'individu pour déterminer ses choix d'installation : $R2 + PI > R1$, où R1 est le revenu antérieur à la migration, R2 le revenu suite à la migration, et PI le prix implicite des aménités du lieu de migration. De fait, si PI est très important, on peut accepter que R2

soit éventuellement inférieur à R1. Bien entendu, ce calcul doit également être pondéré du coût de la vie dans le lieu d'arrivée : ce dernier sera déterminant par rapport aux prix implicite maximal que l'individu sera prêt à payer pour la gamme d'aménités offerte par le lieu d'arrivée, et la diminution éventuelle de revenu qu'il sera prêt à accepter.

De fait, nous sommes là en présence d'une sorte de contrat géographique avec le territoire qui en définit l'habitabilité. S'il y a déséquilibre, le contrat se rompt, ce qui peut mener à la remise en cause du projet migratoire.

Nous avons par ailleurs proposé de dépasser les approches typologiques des migrants que l'on trouve fréquemment dans la littérature. En effet, si elles permettent de se faire une idée assez précise des profils des migrants qui s'installent dans les territoires ruraux, elles ont aussi pour principale limite de rendre insuffisamment compte des parcours de migration des individus dans leur ensemble. Aussi, nous avons avancé la notion de "formes de migrations d'agrément", définies notamment par les logiques d'action des individus. Ces formes sont au nombre de quatre :

- la forme métropolitaine : où l'installation repose sur un lien même ténu avec une aire urbaine ;
- la forme d'installation complète : le projet est "intégré" avec une double dimension vie et activité sur le territoire ;

- la forme refuge : où le projet de migration permet notamment de "se reconstruire" ;

- la forme récréative : où le loisir est l'axe central du projet de migration et du choix de lieu.

Ces formes ne sont pas figées, elles se complètent et s'hybrident : de ce fait, retenons surtout que chaque projet migratoire est unique et doit être appréhendé comme tel.

Enfin, l'objet de ce travail de recherche était également de contribuer à la construction de la figure d'après-tourisme proposée par Bourdeau (2011), en y intégrant les migrations d'agrément comme une dynamique à part entière. Notre contribution tient en cinq points :

- 1.** Les migrations d'agrément ne doivent pas être prises en tant qu'objet mais en tant que processus. Ce phénomène n'existe pas "seul", mais s'insère au contraire dans une dynamique globale de changements sociétaux profonds qu'avec Bourdeau nous nommerons "après-tourisme". Une future définition précise pourrait ainsi être proposée : l'après-tourisme est un tourisme en mutation, un tourisme qui se cherche, dans lequel les hybridations, les métissages, et les innovations sont la règle ; il tente notamment de replacer la question de l'entre-deux récréatif-résidentiel (telles les migrations d'agrément) comme un des pivots de la recomposition entre l'ici et l'ailleurs.

- 2.** Le rôle inattendu du tourisme d'aménageur du territoire – territoires où les aménités sont mises en

désir et deviennent des avantages comparatifs territoriaux, avec valeurs récréatives prépondérantes – constitue le métamotivateur central permettant la migration d'agrément : c'est ce que nous avons nommé la "dimension amont" de l'après-tourisme, dont les migrations d'agrément constituent à la fois une composante (non exclusive) et un indicateur. D'un autre côté, ce sont ces recompositions territoriales engendrées par les migrations d'agrément que nous appellerons la "dimension aval" de l'après-tourisme.

- 3.** Le phénomène de migrations d'agrément est en quelque sorte le pivot de la dynamique d'après-tourisme : l'avènement de migrations d'agrément sur un territoire serait à même de "révéler" l'enclenchement d'une dynamique d'après-tourisme sur celui-ci. Celle-ci s'exerce de manière différenciée selon les territoires, selon trois facteurs que nous avons proposés : la notoriété touristique du territoire, c'est-à-dire la façon dont il aura été mis en désir par le tourisme (ancienneté et intensité de cette mise en tourisme) ; la "valeur" des aménités du territoire, qui est déterminée par l'imaginaire du tourisme ; la proximité d'une aire urbaine influente et dynamique. Ces différents facteurs nous ont permis de présenter différents modèles d'évolution des territoires ruraux et montagnards soumis au phénomène de migrations d'agrément, que nous avons nommé "régimes d'après-tourisme". Nous avons choisi provisoirement

rement pour les qualifier des dénominations issues de la nomenclature Insee qui pourraient être rediscutées :

- un régime de type périurbain : forte présence de la forme métropolitaine, repeuplement assez précoce, dès les années 1970, puis tassement relatif du fait notamment de la montée des prix du foncier, mais aussi parfois de différentes politiques destinées à se prémunir des installations nouvelles ;
- un régime sous influence urbaine : présence encore forte des formes métropolitaines, mais on commence à trouver des installations complètes autour de projets particuliers ;
- un régime de type rural : influence des valeurs du tourisme dans les motifs d'installation, avec une pré-

sence de formes métropolitaines plus anecdotiques, et une prépondérance des formes d'installation complète, refuge et récréative ;

- un régime sous influence touristique : influence forte de la mise en tourisme du territoire constituant de réelles aménités (par exemple, présence d'équipements de type station de ski), avec une prépondérance des formes d'installation complète, refuge et récréative.

Selon la configuration et l'histoire du territoire, ces facteurs peuvent se compléter et s'additionner, ou au contraire s'isoler.

4. Il existe une dynamique de l'après-tourisme de l'amont vers l'aval : nous avons repris pour la qualifier la notion de "trajectoire territoriale"

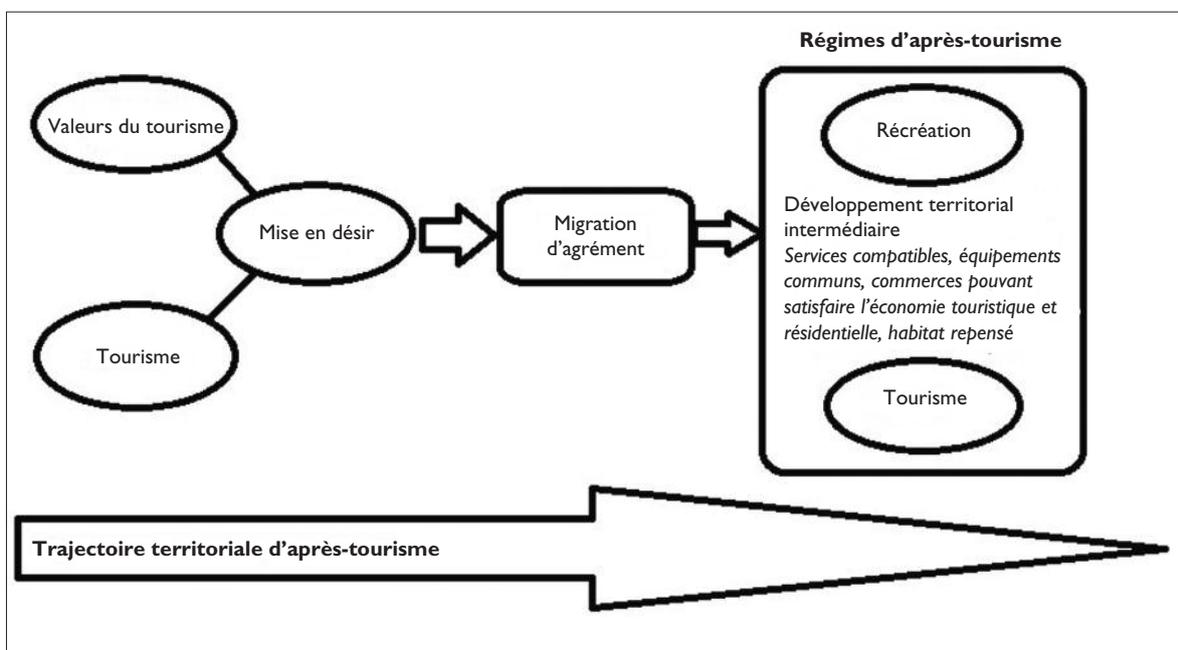
proposée par Marcelpoil et François (2008), avec une trajectoire territoriale d'après-tourisme que l'on pourrait schématiser comme sur l'illustration 1.

5. Nous postulons enfin que le tourisme possède en fait un double effet d'entraînement, sur l'économie productive d'une part (économie "classique" du tourisme), et sur l'économie résidentielle d'autre part (grâce aux migrations d'agrément). Ainsi, la combinaison "tourisme + migration d'agrément" nous paraît prometteuse : nous sommes peut-être là en présence d'un nouveau modèle de développement qui reste à définir.



Retenons de ce travail que des transformations sociétales profondes,

ILLUSTRATION 1 • Essai de schématisation d'une trajectoire territoriale d'après-tourisme



en partie liées au tourisme, ont permis ce phénomène de relance du peuplement des territoires ruraux. Par ailleurs, celui-ci engendre une recomposition des fonctions récréatives sur les territoires concernés. Ce sont ces dynamiques complètes que nous avons proposé de nommer “trajectoires territoriales d’après-tourisme” : elles nous invitent à penser différemment le développement territorial vers un modèle touristique-récréatif qui reste à définir.

Ce travail comporte certains apports susceptibles de contribuer au débat académique :

- Nous nous sommes tout d’abord attaché, à la suite de Cognard (2010), à valider la notion de migration d’agrément, à l’affiner (en proposant plusieurs formes de migrations d’agrément), et à permettre au concept d’“avancer”. La valeur ajoutée de ce travail a consisté, d’une part, à préciser le lien de la migration d’agrément avec le tourisme, lien qui n’avait été qu’esquissé par les différents auteurs travaillant sur cette notion ; d’autre part, à inscrire les migrations d’agrément dans une dynamique d’évolution sociétale plus large. Enfin, il a permis de mettre au jour la “façon” dont les migrations d’agrément transforment les territoires sur lesquelles elles s’exercent. Laurence Moss, auteur du concept, nous a affirmé qu’il s’agissait là d’un apport extrêmement stimulant.
- Sur la géographie du tourisme, nous avons souhaité contribuer à

préciser ce que nous avons nommé le “double rôle inattendu du tourisme” : avec pour cause des migrations d’agrément le rôle fondamental de la mise en désir des territoires et la prégnance des valeurs liées au tourisme.

- Nous avons enfin proposé d’apporter notre contribution à la construction d’une notion d’après-tourisme proposée par Philippe

Bourdeau. Loin de prétendre qu’il puisse s’agir à l’heure actuelle d’un concept abouti, nous avons cependant là une recherche qui concourt à une prospective d’évolution du tourisme vers d’autres modèles : gageons que ce travail aura permis d’en cerner davantage les contours et de “travailler” cette notion pour peut-être, à terme, lui donner la valeur de concept. ■

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Philippe BOURDEAU et Rodolphe CHRISTIN (dir.), *Le Tourisme : émancipation ou contrôle social ?*, Éditions du Croquant, 2011.

Françoise COGNARD, *Migrations d’agrément et nouveaux habitants dans les moyennes montagnes françaises : de la recomposition sociale au développement territorial. L’exemple du Diois, du Morvan et du Séronais*, thèse de doctorat en géographie, université de Clermont-Ferrand, 2010.

Jean CORNELOUP, “Dynamique culturelle et loisirs sportifs de nature”, dans Gilles FERRÉOL (dir.), *Représentations corporelles et loisirs sportifs*, EME, 2009.

EMMANUELLE MARCELPOIL et Hugues FRANÇOIS, “Les processus d’articulation des proximités dans les territoires touristiques.. L’exemple des stations de montagne”, *Revue d’économie régionale & urbaine*, n° 2, juin 2008.

Niels MARTIN, Philippe BOURDEAU et Jean-François DALLER, *Les Migrations d’agrément : du tourisme à l’habiter*, coll. “Tourismes et sociétés”, L’Harmattan, 2012.

Laurence A. G. MOSS (dir.) (2006), *The Amenity Migrants: Seeking and Sustaining Mountains and their Cultures*, Cabi Publications, 2006.

Mathis STOCK, “L’habiter comme pratique des lieux géographiques”, *EspacesTemps.net*, Textuel, 2004.

Jean VIARD, *Court traité sur les vacances, les voyages et l’hospitalité des lieux*, éd. de L’Aube, 2000.